

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
3 1 2 4 0

05.62.79.86.16

Séance du
16 décembre 2021

Procès-verbal n° 2021/06

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 16
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 0

L'an deux mille vingt et un et le 16 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 9 décembre, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO M. YANNICK PUGET.

Etaient absents ayant donné procuration :

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ

Ordre du jour :

Information de la Vice-présidente

Présentation par le Cabinet Ipso Facto du Projet Social de Territoire intégrant l'Analyse des Besoins Sociaux

1. Adoption du Procès-Verbal n° 2021-05 du Conseil d'Administration du CCAS du 28 octobre 2021
2. Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire
3. Adoption du Règlement Intérieur de la Domiciliation Administrative
4. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants
5. Aides financières
6. Questions diverses

Informations de la Vice-Présidente

Proposition de rajouter un point à l'ordre du jour pour permettre de renouveler **la convention avec la ville de St Jean dans le cadre des séjours enfants**. La convention nous étant parvenue après l'envoi des convocations et au vu des délais d'organisation, nous proposons de la passer dans cette séance.

Ajout validé par les membres du conseil d'administration

Annulation du repas des aînés : annulation liée aux circonstances sanitaires qui ne permettaient pas d'accueillir les personnes en toute sécurité malgré les Pass. Un colis gourmand sera distribué dès la mi-janvier aux personnes qui s'étaient inscrites au repas.

Sport Sur Ordonnance : nombre d'inclusions dans le dispositif depuis septembre 2021 : 12
3 chez Pep's, 9 à la piscine en Aquagym

Plus Jamais Seul : Nombre de bénéficiaires de l'action : 19 ; Nombre de bénévoles : 10.
Les personnes sont contactées au moins une fois par semaine, soit par téléphone, soit par l'organisation de visites à domicile. (Parole à Denis Molet)

Français Langues Etrangères : reprise des cours de français langue étrangère à la salle des Violettes. Les bénévoles se sont remobilisés. Les apprenants commencent à reprendre contact. Les services accueillant du public nous orienteront les personnes susceptibles d'être intéressées par ces apprentissages

Ateliers bien être ; (prise de parole de Nathalie Simon-Labrie)
A compter du mois de janvier, une coiffeuse interviendra dans les locaux de la Halte-répit une demi-journée tous les deux mois pour proposer une coupe gratuite aux personnes en difficulté de la commune. Cette action va permettre d'avoir une autre approche de l'accompagnement tout en aidant à la reconquête de son image.

Calendrier Conseil d'administration du CCAS 2022 :

Proposition de calendrier 2022, les jeudis :

- 3 février : vote du BP
- 14 avril : compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat
- 23 juin : vote du BS
- 22 septembre
- 27 octobre
- 15 décembre : présentation du ROB

Montant des aides financières voté au BP 2021 :	30 565,50 €
Montant total attribué :	13 373,60 €
Solde disponible en fonctionnement :	17 191,90 €

Présentation du Projet Social de Territoire – Analyse des Besoins Sociaux

Madame Jeanne Stephan, du Cabinet Ipso Facto, présente le Projet Social de Territoire, réaliser dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, et intégrant l'Analyse des Besoins Sociaux pour la Commune de L'Union. Le document de présentation sera transmis aux membres du CCAS.

1. Adoption du Procès-Verbal n°2021/05 du Conseil d'Administration du 28 octobre 2021

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2021/05 rédigé suite à la séance du 28 octobre 2021.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'adopter le Procès-Verbal N°2021/05 rédigé suite à la séance du Conseil d'Administration du 28 octobre 2021.

2. Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Décret 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022,

Considérant l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport préalable comportant des informations énumérées par la Loi. Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2021 à partir des axes présentés dans le rapport joint à la présente et qui serviront de base à la construction du budget 2022.

MME GRUEL

Juste une question parce que par rapport à l'action sur l'égalité il y a aussi une transversalité avec tous les services, la notion de la sensibilisation sur l'égalité filles-farçons, est-ce que ce sera fait en lien avec les ALAE, les ALSH, etc ?

MME LA VICE PRESIDENTE

C'est déjà le cas puisqu'en fait c'est parti d'eux. Au départ ce sont eux qui ont lancé la première action. Ils avaient écrit avec leurs animateurs, les paroles d'une chanson de Rap. Ils devaient produire un spectacle pour la fête de la musique en 2020 et on a dû tout annuler à cause du Covid. De plus, ils n'avaient pas pu finir d'écrire leur chanson. On a les paroles, on n'a plus la musique parce que le groupe qui les accompagnait s'est dissous, ce qui est dommage. Les paroles de la chanson ont été affichées le jour de la journée égalité et c'était super. Ça a permis, dans les ALAE, pour construire cette chanson, il y a eu des débats qui ont été menés avec les jeunes et les animateurs, des réflexions engagées, et donc un grand travail derrière. Notre regret c'est qu'ils n'aient pas pu nous la présenter en public et eux aussi je suppose parce qu'ils y avaient travaillé. L'année dernière effectivement, on a eu des restrictions jusqu'au mois de mai, donc c'était compliqué d'organiser la journée égalité. Elle avait déjà été reportée 3 fois, donc c'était un peu difficile, donc on a accès l'action sur quelque chose de plus facile, l'égalité par le sport. Cette année,

on se dit que s'ils nous enferment, autant faire une exposition dans la ville, au moins, avec l'attestation, tout le monde pourra aller la voir, avec une exposition en plein air.

Le collège est déjà dans la boucle aussi pour participer. J'avais rencontré aussi Fabien de la MJC pour voir si ses jeunes voulaient participer et on a des jeunes de l'école EPIDE qui doivent venir nous rejoindre ce jour-là puisqu'ils ont aussi travaillé sur l'égalité. Pas dans l'activité ni dans les métiers mais sur la répartition des tâches ménagères. Vous les découvrirez le 7 mars.

M. NAVARRO

En complément, on a été sollicité par une classe. Des élèves qui trouvaient qu'il était à contretemps de ce qui se fait aujourd'hui d'avoir des toilettes qui soient peintes en bleu pour les garçons et en rose pour les filles. Ça peut paraître anecdotique mais on a répondu positivement à cette demande. Au niveau du Parlement des Ecoles, il y a 5 enfants qui ont été tirés au sort, donc on va aussi se saisir de cette problématique au Parlement des Ecoles.

M. MAUVEZIN

On crée un organisme pour l'égalité entre sexes et après il y a une différenciation entre les toilettes garçons et filles.

MME LA VICE PRESIDENTE

Les peintures ont été faites il y a un moment. C'est vrai que ces thématiques là on en parle de plus en plus, mais les toilettes avaient été peintes avant.

Il y a aussi un projet pour l'année prochaine de faire un Noël Solidaire au niveau du CCAS. Là c'est encore dans les cartons, c'est en gestation. C'est encore un peu tôt pour vous en parler mais on espère pouvoir vous en dire plus au moment du vote du budget parce qu'on essaiera d'y affecter une ligne budgétaire. Cette année, l'association VITADOM nous a de nouveau proposé de faire une collecte, mais on espère l'année prochaine avoir des conditions qui nous permettent de faire un Noël Solidaire du CCAS avec peut-être même le Père Noël s'il est disponible sur cette date-là. On en reparle au prochain CCAS.

MME SIMON LABRIC,

Après ce qu'on se disait c'est si éventuellement vous avez des idées de ce qui se fait ailleurs. Parce que c'est ça aussi, pour aller jusqu'au bout de la réalisation.

MME LA VICE PRESIDENTE

De toute façon on sollicitera les idées.

MME GRUEL,

Je pense que quand on verra le plan d'actions on pourra peut-être être force de propositions parce que là on vient d'avoir le diagnostic. Moi ça ne fait qu'un an que je suis ici mais je pense que le plan d'actions va nous permettre de nous l'approprier et à ce moment-là d'être force de propositions.

MME LA VICE PRESIDENTE

Du plan d'actions va découler un certain nombre de choses. L'idée du Noël Solidaire est peut-être due à la période qui s'y prête mais on se dit pourquoi ne pas avoir quelque chose pour les familles qui sont suivies ou pas encore et qu'on puisse donner un petit coup de pouce à ce moment-là. Il y aura des actions plus petites qu'on pourra mettre en place rapidement, d'autres qui prendront beaucoup plus de temps dans la construction et dans la mise en place. On aura le plan d'actions mais cela ne nous empêche pas d'avoir des idées.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Confirme :

A l'unanimité :

- la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Adoption du Règlement Intérieur de la Domiciliation Administrative

Vu la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale et fixant notamment le cadre juridique du dispositif de domiciliation,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové disposant l'uniformisation et l'élargissement des règles du dispositif de domiciliation,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R.123-20, L.252-1, L.252-2, L.264-1, L.264-4, D.264-1 à D.264-15,

Vu le Cahier des Charges de la Préfecture de la Haute-Garonne relatif à l'agrément des organismes de domiciliation des personnes sans résidence stable, publié au Recueil des Actes Administratifs Spécial n°31-2017-019 en date du 17 février 2017,

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que la procédure de domiciliation s'adresse aux personnes sans domicile stable et qui ne sont pas en mesure de recevoir et/ou de consulter leur courrier de façon constante. Elle leur permet de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations.

Au sens de la loi, on définit par sans domicile stable, les personnes qui vivent de façon itinérante, en habitat mobile ou précaire, celles qui sont hébergées de façon très temporaire par des tiers, celles qui recourent aux centres d'hébergement d'urgence de façon inconstante.

La domiciliation constitue une obligation légale pour les CCAS qui doivent délivrer une attestation d'élection de domicile aux personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune.

En application de la législation en vigueur, il convient pour le CCAS de se doter d'un Règlement Intérieur permettant de fixer un cadre au dispositif de domiciliation administrative.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Règlement Intérieur de la Domiciliation Administrative du CCAS de L'Union, tel que présenté en annexe.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver le Règlement Intérieur de la Domiciliation Administrative du CCAS de L'Union, tel que présenté en annexe.

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance :

4. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la Ville de Saint Jean, qui organise chaque année plusieurs séjours à destination des enfants et des jeunes de sa commune, a ouvert ces séjours aux Unionais.

Pour 2022, 15 enfants des grandes sections de maternelle inscrits au Centre de Loisirs de l'Union, pourraient participer au séjour montagne organisé du 27 au 29 avril 2022 au Parc Marc et Montmija en Ariège. Par ailleurs, nous bénéficierions des tarifs transport appliqués à Saint Jean par le titulaire de l'appel d'offres de la Ville de Saint Jean, proratisés au nombre d'enfants et d'adultes.

Le coût total du séjour pour 15 enfants et 3 animateurs de L'Union s'élèverait à 2 183,32 € et les frais de transport à environ 380 €, soit un total de 2 563,32 €. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, le CCAS de L'Union prendrait en charge une partie du financement du séjour, en fonction des ressources des familles. Les modalités de financement et de fonctionnement seront présentées aux membres du Conseil d'Administration lors d'une prochaine session et feront l'objet d'une délibération.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union pour l'organisation du séjour montagne qui accueillera un effectif maximum de 42 personnes (24 pour Saint Jean, dont 4 animateurs et 18 pour L'Union dont 3 animateurs).

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

5. Arrêtés du Président

Conformément aux dispositions de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président (ou la Vice-Présidente) rend compte au conseil d'administration à chacune des séances, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par délibération 2020-08 en date du 18 juin 2020 :

N° Arrêté de décision	Objet	Montant et destinataire
2021-011	Hébergement en urgence pour une nuit	Règlement de la facture de l'hôtel Campanile à L'Union pour un montant de 66,65 €
2021-012	Hébergement en urgence pour 4 nuits d'hôtel avec repas et petit-déjeuner	Règlement de la facture de l'hôtel 1 ^{er} classe à L'Union pour un montant de 283,26 €
2021-013	Arrêté portant versement d'une aide financière	Attribution d'une aide d'un montant de 150 € sous forme de 6 bons alimentaires de 25 € chacun
2021-014	Arrêté portant versement d'une aide financière	Attribution d'une aide d'un montant de 50 € sous forme d'un bon alimentaire de 50 €

Le montant des crédits est à prélever au BP 2021 article 6561.

6. Aides financières

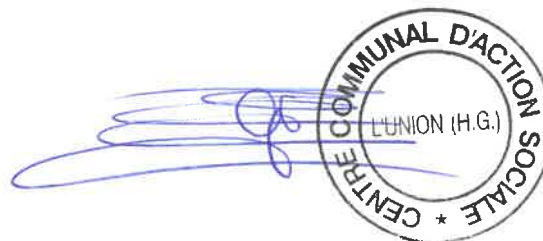
3 dossiers ont été présentés en séance, ces dossiers bénéficient d'une aide financière pour un montant total de 3265 €.

Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2021 en section de fonctionnement à l'article 6561 et en section d'investissement à l'article 27.

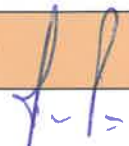
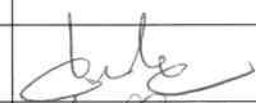
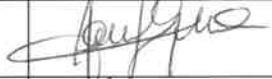
Le prochain Conseil d'Administration est fixé au 3 février 2022.
La séance a été levée à 20 heures 40.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé les membres présents

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Isabelle GODEAS**



Transmis-le
- Affiché le

Noms/Prénoms	Signatures
M. PÉRÉ MARC	
MME GODEAS ISABELLE	
M. NAVARRO YVAN	
MME GREGOIRE KAREN	
MME GUEDES MONIQUE	
MME SIMON-LABRIC NATHALIE	
M. PUGET YANNICK	
M. MOLET DENIS	
MME GRUEL MARIE-LOUISE	
MME BEZOS MONIQUE	
MME COLDER KATY	
M. DA PONTE ANDRÉ	
MME HUMEAU RENEE	
M.LAMACHERE HERVE	
MME MANGOGNA MARIE-CLAUDE	
M. MAUVEZIN JEAN-PAUL	
MME VAZ SANTIAGO JACKIE	